



Programme de la formation

Réussir des demandes de permis ou de certificats depuis l'application CITES

Durée : 7 heures (09h30-17h30).

Profils des stagiaires

- Commissaires de justice installés ou salariés.
- Collaborateurs salariés au sein d'offices judiciaires.

Prérequis

- Avoir créer un compte sur l'application CITES : <https://cites.application.developpement-durable.gouv.fr/accueilInternaute.do>

Nb : Se présenter à la formation, muni de ses identifiants et mots de passe ainsi que d'un support informatique pour réaliser les cas pratiques (ordinateur, tablette...).

Objectif pédagogique

- Savoir se connecter à l'application CITES et réaliser des demandes de permis et/ou de certificats CITES.

• Plan du déroulé de la formation :

09h30 - 12h 30 : Présentation de l'application et réalisation de cas pratiques.
12h30 - 13h30 : Pause
13h30-17h30 : Réalisation de cas pratiques.

Equipe pédagogique

- Intervenant : M. Sébastien MULLER, expert et président de la S.A.S CAPA FORMA.

Moyens pédagogiques et techniques

- Mise à disposition d'un accès WIFI.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Evaluation continue tout au long de la journée sur les cas pratiques proposés et correction en direct des cas à l'oral avec les stagiaires présents.